



Déclaration du SNEP-FSU au Conseil Régional de Nancy-Metz

Mercredi 3 février 2021

Monsieur Le Recteur,
Mesdames et Messieurs les Membres du CR UNSS,

Le SNEP-FSU est bien conscient que nous traversons toutes et tous, depuis mars 2020 et quelle que soit notre fonction, une période inédite et incertaine, provoquée par la Covid-19.

Les enseignant(e)s d'EPS, animateurs d'AS, ont dû répondre aux exigences sanitaires, et ont su s'adapter à chaque protocole successif, depuis la reprise de mai 2020 ; ils ont été responsables, et ont démontré un professionnalisme à toute épreuve.

Néanmoins, le SNEP-FSU constate un fonctionnement inégal de l'UNSS sur notre territoire ; cela a parfois engendré une dégradation de nos conditions de travail et d'animation.

En effet, les interprétations, les dérives ou/et les injonctions qui auraient pu nous être épargnées et dont nous n'avions nul besoin dans ce contexte bien particulier, ont complexifié les tâches de certains ; ces collègues avaient plutôt besoin d'aide, ou d'un réel soutien, voire d'une ligne de conduite cohérente et lisible.

Par exemple :

- Dès septembre, certaines AS ont été interdites, et ensuite n'ont pas pu ou voulu fonctionner pour différentes raisons (notion de brassage ; pbs de gestion du risque et de la protection-responsabilité individuelle ; disponibilité des installations-vestiaires ; couvre-feu ; aggravation de la circulation du virus ; etc.) sachant que d'autres avaient trouvé différents moyens pour fonctionner. Aucune rencontre (depuis mars) n'a eu lieu sachant qu'il y avait différentes alternatives possibles, et responsables, en fonction des scénarii envisagés entre juillet et septembre. Nous savons tous que l'UNSS dans certains départements et certaines académies ont continué de fonctionner. Cela était donc possible.
- Dès novembre, il y a eu une pression financière sur l'affiliation uniquement sur la base du « contrat collectif », sachant que le SNEP-FSU fait régulièrement la demande pour un retour à « la licence individuelle ». Demande relayée par des nombreux enseignants d'EPS. Dans ce contexte exceptionnel, il serait de bon ton d'être entendus, afin de ne pas mettre en péril le budget des AS. De plus, l'animation limitée et très réduite des APSA, les propositions de pratiques très restreintes pour les élèves, n'ont pas amélioré cette situation (baisse de l'offre, de la motivation, et par conséquent des effectifs au niveau des licences).

Aujourd'hui, le dernier protocole du 18 janvier 2021 accroît drastiquement les contraintes. Dorénavant, « les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur », alors que nous sommes en pleine période hivernale (froid, vent, pluie et neige...). Cette décision incompréhensible, née sans concertation avec la Profession, ruine du jour au lendemain les efforts considérables d'adaptation entrepris jusque-là par chacun d'entre nous. Toutes les décisions peuvent se comprendre, et d'autant mieux s'accepter, si elles sont travaillées en commun et en amont. Agir à l'inverse, ce n'est pas faire confiance aux professionnels que nous

sommes, fonctionnaire de catégorie A, concepteurs de notre métier et de nos contenus d'enseignement, animateurs de terrain qui savent agir de manière responsable.

Le SNEP-FSU, comme les collègues, a toujours été force de propositions et d'améliorations, pour peu d'être écouté et mieux encore, entendu.

Cette décision « d'être mis dehors » n'est pas acceptable. Infliger ceci aux élèves, aux enseignants d'EPS et au Sport Scolaire est irrespectueux, voire méprisant. Vous trouverez bien peu d'enseignants d'EPS pensant le contraire. Et bon nombre d'élèves et de parents ne comprennent pas non plus cette décision de ne permettre l'activité physique qu'en extérieur, alors qu'il était possible jusqu'alors de faire vivre l'EPS et l'AS en intérieur.

C'est pourquoi le SNEP-FSU demande :

- La réouverture des lieux de pratique intérieurs – salles – gymnases et vestiaires inclus.
- Le nettoyage régulier de ces différents lieux.
- L'attribution à toutes et à tous de masques adéquats, plus protecteurs.
- L'augmentation des subventions de l'Etat en direction des collectivités, en direction de la jeunesse, du système scolaire, de l'UNSS et du sport.
- La création d'installations sportives intra-muros dans chaque projet de construction d'Etablissement, et/ou l'inclusion lors d'une rénovation, et faire apparaître ou aménager d'autres lieux de pratiques physiques.

Il est donc urgent de reconsidérer la situation. Tout doit être mis en œuvre afin que tous les acteurs et actrices du Sport Scolaire puissent continuer à travailler sereinement, et les élèves à retrouver leurs pratiques, même très adaptées. Cela, nous savons faire, pour peu qu'on nous donne l'occasion de montrer nos compétences dans le domaine de l'adaptation, de l'imagination, de l'invention.

Le SNEP-FSU avec tous les collègues animateurs d'AS, attendent de la part de l'ensemble de nos responsables des mesures dignes et respectueuses qui doivent se concrétiser par des actes forts et visibles sur le terrain dont les enjeux n'ont jamais été aussi essentiels pour notre jeunesse.

Nous voulons que l'AS et l'UNSS restent des « terrains de jeux », vecteurs de cohésion sociale, d'émancipation et d'émulation positive que beaucoup nous envient dans d'autres pays.

Le SNEP-FSU continuera donc à agir dans toutes les instances pour que les AS, l'UNSS aient les moyens de ses ambitions, et pour que chaque collégien(e) et lycéen(e), partout sur le territoire, puisse bénéficier d'un Service Public du Sport Scolaire de qualité.

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention lue par Madame SOBAC, représentante SNEP FSU de Nancy Metz.